COMMUNE : *MERTZWILLER*

Membre de (1) : Communauté de communes de Niederbronn-les-Bains

Communes
de 1 000 habitants et plus

ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL
MODÈLE A ou B

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n°...../.....

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par Jean KLIEBER	Jean KLIEBER	Jean KLIEBER
Liste conduite par	ARMELLE WAECHTER	Armelle WAECHTER
Liste conduite par	HERVÉ SCHALBER	Herve SCHALBER
Liste conduite par	Laudia ZIMMER	Laudia ZIMMER
Liste conduite par	Pierre SUISSE	René GRAF
Liste conduite par	DOMINIQUE KERN	Amme LAEMMEL
Liste conduite par	René GRAF	
Liste conduite par	ANNE LAEMMEL	
Liste conduite par	Daniel SCHALBER	
Liste conduite par	AGNES STREBLER	
Liste conduite par	Thomas WOLFF	
Liste conduite par	Evelyne LANOIX	
Liste conduite par	Pierre-Michel WAECHTER	
Liste conduite par	Sonia KAPPS	
Liste conduite par	Théo GUILLAUME	
Liste conduite par	Martine WALTER	
Liste conduite par	LIONEL SCHLICHTER	
Liste conduite par	CINDY BURCKEL	
Liste conduite par	Aurelien ARNAUD	
Liste conduite par KEMPF Daniel	Daniel KEMPF	
Liste conduite par " "	Rachel FORLER	
Liste conduite par BERTRAND DENNI Valerie	Valerie-BERTRAND DENNI	
Liste conduite par WIMMERS Vincent	Vincent WIMMERS	
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		

Fait à MERTZWILLER, le 15/03/2026

En l'absence du Président pour raisons professionnelles
signature de la présidente adjointe

Le président, *Les représentants des listes de candidats,* *Les membres du bureau,*

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».
(2) A Paris, des conseillers de Paris
(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.
(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.